

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 02 Mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE  09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 26 Février 2026
---

L'an deux mil vingt six et le deux mars  
à 17 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel  
de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON  
RADIX - Fabrice FOURDIN - Christian RULLIAT - Olivier  
AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents : Fanny CHABRAN - Pierre DURAND (pouvoir  
donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN

D/2026-028

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la passation d'un prêt  
auprès de 300 000 € pour le budget principal.

Madame la Maire explique que la commune doit réaliser un prêt de 300 000 € portant sur diverses opérations :  
requalification du centre bourg, rénovation énergétique de la Mairie.

Elle dresse le récapitulatif financier des recettes prévues dans le cadre de la réalisation de ces opérations. Il est  
proposé de retenir la proposition du Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 08 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE de réaliser un prêt de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel pour le financement de l'opération désignée ci-  
dessus,

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de  
réalisation de fonds dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée : 15 ans
- Disponibilité des fonds : Dès signature, soit en totalité, soit par fractions, et au plus tard le 31 décembre 2026
- Conditions financières : Taux fixe de 3.70 %
- Paiement des intérêts : Trimestrialités constantes en capital et intérêts
- Remboursement anticipé : Possible à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital  
remboursé par anticipation
- Frais de dossier : 300 €

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Fabrice FOURDIN Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	---	---	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

14 MARS 2026  
14 MARS 2026

Publication ou notification du :

Publication site internet le :

14 MARS 2026

Affichage de la liste des délibérations le : 05/03/2026